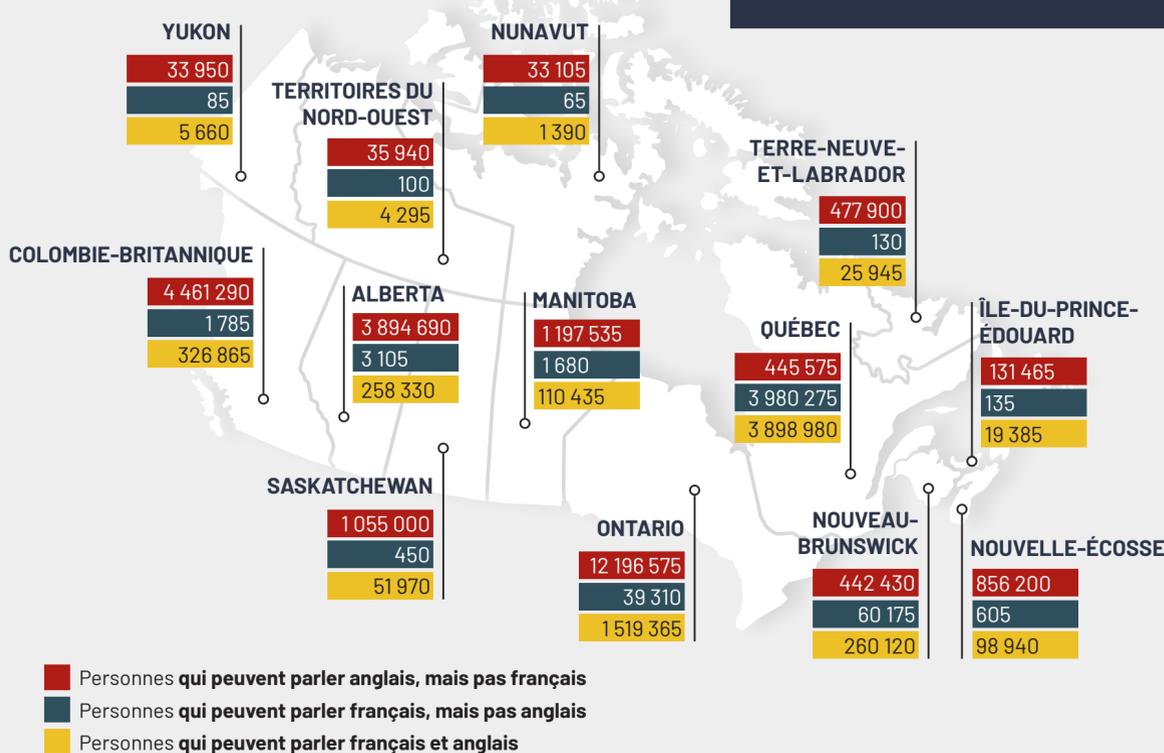


Langues officielles au CANADA

Personnes qui peuvent parler anglais : **31.8M (87 % de la population)**

Personnes qui peuvent parler français : **10.7M (29 % de la population)**



POPULATION TOTALE¹

Terre-Neuve-et-Labrador	504 805
Île-du-Prince-Édouard	152 455
Nouvelle-Écosse	958 990
Nouveau-Brunswick	764 630
Québec	8 406 905
Ontario	14 099 790
Manitoba	1 326 815
Saskatchewan	1 116 045
Alberta	4 221 835
Colombie-Britannique	4 951 660
Yukon	39 840
Territoires du Nord-Ouest	40 545
Nunavut	36 645
Canada	36 620 955

LE FRANÇAIS DANS LA POPULATION CANADIENNE

4 087 895 personnes peuvent parler français, mais pas anglais (11,2 % de la population)

8 066 633 personnes parlent le français comme première langue officielle (22 % de la population)

9 405 325 personnes ont le français comme langue maternelle, le parlent à la maison ou l'utilisent comme langue de travail ou d'instruction (25,9 % de la population)²

10 669 575 personnes peuvent parler français (29,1 % de la population), dont **6 581 680** qui peuvent parler français et anglais (18 % de la population)

L'ANGLAIS DANS LA POPULATION CANADIENNE

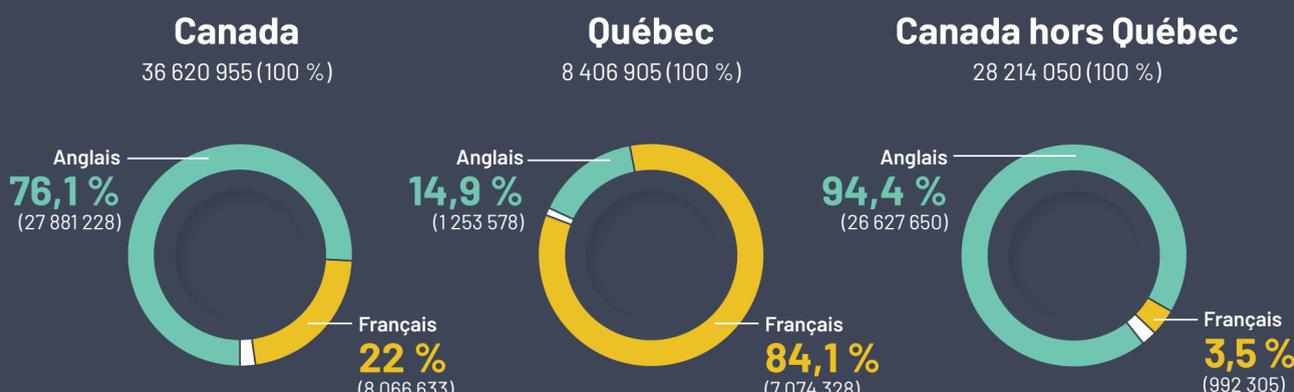
25 261 655 personnes peuvent parler anglais, mais pas français (69 % de la population)

27 881 228 personnes parlent l'anglais comme première langue officielle (76,1 % de la population)

28 948 790 personnes ont l'anglais comme langue maternelle, le parlent à la maison ou l'utilisent comme langue de travail ou d'instruction (79,7 % de la population)³

31 843 335 personnes peuvent parler l'anglais (86,9 % de la population), dont **6 581 680** qui peuvent parler anglais et français (18 % de la population)

POPULATION TOTALE SELON LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE



HISTORIQUE

- Depuis les temps immémoriaux, les peuples autochtones sont établis sur le territoire que l'on appelle aujourd'hui le Canada. Leurs langues, les premières parlées sur le territoire, se chiffrent aujourd'hui à plus de 70.
- Années 1400 et 1500 : avec l'arrivée de pêcheurs, de commerçants et d'explorateurs européens, on parle le français, l'anglais et d'autres langues européennes sur la côte est du territoire.
- 1599-1608 : établissement d'une présence française durable sur le territoire qui deviendra le Canada, notamment à Tadoussac (1599), en Acadie (1605) et à Québec (1608).
- 1610-1670 : établissement d'une présence anglaise durable sur le territoire qui deviendra le Canada, notamment à Terre-Neuve (1610) et dans la baie d'Hudson (1670).
- 1763 : au terme de la guerre de Sept Ans, la Nouvelle-France est cédée à la Grande-Bretagne.
- 1774 : l'Acte de Québec reconnaît la foi catholique et le Code civil français dans la colonie.
- 1791 : l'Acte constitutionnel autorise la tenue d'une assemblée élue dans le Haut-Canada (Ontario) et le Bas-Canada (Québec), et le français et l'anglais sont reconnus comme les langues de la législature du Bas-Canada.
- 1848-1849 : le français et l'anglais sont reconnus comme les langues de la législature de la province du Canada-Uni (Québec et Ontario) et du conseil d'Assiniboia (Manitoba).
- 1867 : adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui reconnaît le français et l'anglais comme langues du Parlement et des tribunaux de la nouvelle fédération du Canada.
- Fin du XIX^e siècle : le système de pensionnats, qui visait à assimiler les peuples autochtones en éliminant leurs langues et leurs cultures, prend de l'ampleur partout au Canada. Ces écoles, opérées d'habitude en français, mais aussi en anglais, auront un effet dévastateur sur les langues autochtones à travers le pays.

- Début du XX^e siècle : un nombre de plus en plus important d'immigrants parlant d'autres langues viennent s'établir au Canada.
- 1920-1930 : des mesures modestes sont adoptées en reconnaissance du bilinguisme fédéral, y compris des timbres et de la monnaie bilingues.
- 1969 : à la suite de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le gouvernement canadien adopte la *Loi sur les langues officielles*, qui reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles du pays, affirme leur égalité au Parlement et dans les tribunaux fédéraux, donne le droit aux fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix et crée le poste de commissaire aux langues officielles, entre autres. Le Nouveau-Brunswick adopte une loi similaire.
- 1982 : rapatriement de la constitution canadienne à laquelle est enchâssée une charte des droits et libertés, qui reconnaît constitutionnellement le français et l'anglais comme langues officielles du Canada et qui affirme les droits linguistiques en matière d'éducation pour les francophones et les anglophones à travers le pays. La nouvelle constitution affirme également les droits autochtones et le multiculturalisme.
- 1988 : la *Loi sur les langues officielles* fédérale est modernisée.
- Années 1990 : à la suite du jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Mahe c Alberta*, des minorités de langue officielle à travers le pays se voient confier la gestion de leurs écoles.
- 2003 : premier Plan d'action pour les langues officielles, une stratégie quinquennale du Gouvernement du Canada en matière de langues officielles.
- 2019 : adoption de la *Loi sur les langues autochtones*, qui vise à maintenir, à revitaliser et à promouvoir les langues autochtones, notamment par la création du poste de commissaire aux langues autochtones. La nouvelle loi affirme également que les droits des peuples autochtones énoncés dans la constitution de 1982 des peuples autochtones relèvent de la constitution.
- 2023 : le gouvernement fédéral modernise à nouveau la *Loi sur les langues officielles*.

Sources et notes :

Sauf indication contraire, toutes les données proviennent de : Statistique Canada. 2022. *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, Produit no 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

¹ Population selon la connaissance des langues officielles du Canada

² Données fournies par Statistique Canada, du Recensement de la population de 2021 (2A-L). Elles comprennent toutes les personnes qui ont le français comme langue maternelle (seul ou en combinaison avec une autre langue), qui parlent cette langue à la maison, qui l'utilisent au travail ou qui, parmi les enfants d'âge scolaire qui parlent français, résident hors du Québec et ont fréquenté une école ordinaire de langue française ou qui ont participé à un programme d'immersion en français, ou qui résident au Québec et n'ont jamais fréquenté une école ordinaire de langue anglaise.

³ Données fournies par Statistique Canada, du Recensement de la population de 2021 (2A-L). Elles comprennent toutes les personnes qui ont l'anglais comme langue maternelle (seul ou en combinaison avec une autre langue), qui parlent cette langue à la maison, qui l'utilisent au travail ou qui, parmi les enfants d'âge scolaire qui parlent anglais, résident hors du Québec et n'ont jamais fréquenté une école ordinaire de langue française ou qui résident au Québec et ont fréquenté une école ordinaire de langue anglaise.

Pour des informations supplémentaires, consultez nos [Portraits des langues officielles au Canada \(2021\)](#).